

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Paris, le 14 juin 2018 N°543

Communiqué de presse

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances, prend acte de la décision de l'Autorité de la concurrence de ce jour d'autoriser l'opération, notifiée par Financière Cofigéo SAS, de prise de contrôle exclusif du pôle plats cuisinés ambiants du groupe Agripole (propriétaire des actifs et marques du groupe William Saurin), sous réserve du respect d'injonctions de cession d'actifs.

Cette opération appelle également une appréciation sous l'angle de motifs d'intérêt général tels que le maintien de l'emploi et le développement industriel. Elle s'inscrit dans le contexte des fraudes lourdes ayant conduit aux difficultés et à la reprise du groupe Financière Turenne Lafayette. C'est pourquoi Bruno Le Maire entend faire usage de son pouvoir d'évocation en application des dispositions de l'article L. 430-7-1 du code de commerce.

Conformément à ces dispositions, Bruno Le Maire fera connaître sa décision sur l'opération dans un délai de 25 jours ouvrés, soit au plus tard le 19 juillet 2018.

Contact presse: